



Région
Hauts-de-France



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



MODALITES DE SELECTION 2021-2022 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE

CYCLO-CROSS



DISPOSITIONS GÉNÉRALES



Région
Hauts-de-France



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité



VÊTEMENTS CYCLISTES
DIFFU
SPORT
PERSONNALISÉS



Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les coupes de France et/ou les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr.

ACTIVITE CYCLO-CROSS

Critères de sélection pour : **CHAMPIONNATS DE FRANCE - LIEVIN - 08 et 09/01/2022**

Seront sélectionnés en équipe régionale :

- Les 30 premiers du classement général de la Coupe de France hommes (cadets, juniors et espoirs).
- Les 15 premières du classement général de la Coupe de France dames (cadettes, juniors et élites).

Le CTR se réserve le droit de sélectionner des coureurs qui seraient classés au-delà du classement identifié ci-dessus.

A partir de la 31^e place du classement général de la Coupe de France hommes (cadets, juniors et espoirs) et de la 16^e place du classement général de la Coupe de France dames (cadettes, juniors et élites) ; selon le quota régional :

- Le déplacement et l'hébergement seront à la charge du coureur. L'adresse de l'hébergement devra être communiquée à l'ETR au plus tard le 21 décembre 2021.

Le quota attribué au Comité des Hauts-De-France pour les Championnats de France sera proposé après la dernière manche de Coupe de France le 11 et 12 décembre 2021, tout comme la sélection définitive. Les convocations seront également communiquées dans la semaine qui suivra cette dernière manche de la Coupe de France.

NB : Obligation de participer au Championnat régional (05 décembre 2021 à Longuenesse) ainsi qu'au stage et à la compétition de préparation aux championnats de France.

Stage et épreuve de préparation obligatoire :

- 20 et 21 décembre 2021 - Liévin.
- 02 janvier 2022 - Compétition Saint Sauveur avec surclassement.



Région
Hauts-de-France



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité



Fabien MARILLAUD
CTR CYCLISME HDF